



**FEDERATION FRANÇAISE DE
PARACHUTISME**
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

CONSEIL SÉCURITÉ **DIRECTIVE TECHNIQUE N° 34**

Réf. : 13.0978

Date : 04 juin 2013

Émetteur : F.F.P. / C.S.

Objet : Activités de sauts et vols en situation de prises de vue.

Matériels concernés : Matériels de prises de vue tous types. y compris casques dédiés.

Texte : Il a été porté à notre connaissance une recrudescence de pratiques et d'idées reçues :

- des montages anti sécuritaires des caméras vidéo et/ou appareils photo, malgré la miniaturisation des générations récentes de matériels.
- une interrogation sur l'obligation ou non de déconnecter les R.S.L. (L.O.R. ou Stevens) lors de sauts avec caméra(s) vidéo et/ou appareil(s) photo.
- une dérive de la pratique où des parachutistes, lors d'une P.D.S., suggèrent de revenir face sol après la libération, avant l'ouverture du parachute de secours.

Actions :

- **Montages des appareils :**

Les montages devront **privilégier la diminution du risque d'accrochage** par :

- Le positionnement de(s) l'appareil(s) au plus près du casque, voire leur intégration totale.
- La suppression d'espace entre le casque et la caméra permettant l'hameçonnage d'une suspente ou d'une sangle.
- La mise en place de protections ou de déflecteurs, non coupants, écartant les suspentes et/ou les drisses de liaison pouvant «lécher» le montage.

Tous les casques équipés pour la prise d'images doivent **obligatoirement** être équipés d'un **système de libération éprouvé**.

- **Position des R.S.L.** : Lors de P.D.S., la vitesse de mise en œuvre de l'ouverture du parachute de secours par les R.S.L. peut augmenter le risque d'interférence. La **déconnexion des R.S.L.** peut être un palliatif, mais dès lors leur fonction d'assistance n'est **plus active**. De plus, en ce cas, les R.S.L. déconnectés, ne doivent pas être laissés «flottant» au risque d'interférer avec l'ouverture des parachutes ou d'entraîner une ouverture intempestive du secours.



**FEDERATION FRANÇAISE DE
PARACHUTISME**
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

En ce cas, **une attention accrue et un contrôle renforcé** devra être mis en place lors de la **reconnexion du dispositif et de son inspection ultérieure**.

Les **parachutes de type « Elève » des structures Ecole** devront être exclus d'une utilisation en prise de vue.

De plus, bien avoir conscience que, le R.S.L. étant déconnecté, seul le déclencheur apporte un surcroît de sécurité, étant entendu qu'en cas de libération en dessous des hauteurs calibrées des appareils, la reprise de vitesse peut être insuffisante pour qu'il s'active.

- **Conduite à tenir pour une P.D.S.** : En cas de P.D.S., ne **JAMAIS chercher à revenir à tout prix face sol** entre la libération et l'ouverture du parachute de secours.

Toute procédure de secours commencée DOIT être terminée, sans délai, et ce quelque soit la position du parachutiste.

Le pratiquant prise de vue, tout comme en utilisation standard (sans appareil de prise de vue), mais avec une problématique accrue, doit être informé et sensibilisé sur les configurations (avec ou sans R.S.L., avec ou sans déconnexion), leurs avantages et inconvénients.

Personnel qualifié : Utilisateurs autorisés à utiliser, en saut, des matériels de prise de vue.

Date d'application : avant la prochaine utilisation en vol du matériel.

Diffusion : Tout Public

AFFICHAGE OBLIGATOIRE